

Randonneurs du pays d'Arles

Annexe 2b :
Frais de transport avec covoiturage à partir du 09 avril 2026

L=longueur du trajet-aller en km	Participation en euros
$0 < L \leq 10$	2
$10 < L \leq 20$	3
$20 < L \leq 30$	4
$30 < L \leq 40$	6
$40 < L \leq 50$	7
$50 < L \leq 60$	8
$60 < L \leq 70$	9
$70 < L \leq 80$	10
$L > 80$	11

Ajouter les frais éventuels d'autoroute

Remarque :

« $0 < L \leq 10$ » se lit « longueur du trajet-aller entre 0 km exclus et 10 km inclus »